

Agent-e d'entretien des gymnases

Offre n° O067240719001852

Publiée le 19/07/2024



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE D'OSTWALD

3 rue Albert Gerig - B.P. 10

67541 OSTWALD

Site web de l'employeur : <https://www.ville-ostwald.fr/>

Lieu de travail : OSTWALD

Poste à pourvoir le : 02/09/2024

Date limite de candidature : 04/08/2024

Type d'emploi : Emploi temporaire

Durée de la mission : 6 mois

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Architecture, bâtiment et logistique > Hygiène et propreté des locaux

Grade(s) recherché(s) : Emploi contractuel de cat. C

Métier(s) : [Chargé ou chargée de propreté des locaux](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Art. L332-23 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier. Le contrat proposé ne peut excéder 6 mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Temps de travail : Temps non complet, 29h15 hebdomadaire

Rémunération indicative : selon grille indiciaire + régime indemnitaire + primes

Descriptif de l'emploi :

La Ville d'Ostwald recrute un-e agent-e d'entretien pour ses 2 gymnases à temps non complet pour 6 mois (renouvelable).

Définition du poste : Effectue l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité afin de maintenir des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

Date de prise de poste : 02/09/2024.

Temps de travail : temps non complet 29h15/semaine annualisées

Horaires : LMMJV 6h-12h (6h-8h COSEC, 8h-12h CSL)

Congés lors des vacances de fin d'année et une partie de l'été

Possibilité de réaliser des heures complémentaires en cas d'absences d'autres agents.

Rémunération / Avantages : selon grille indiciaire + RIFSEEP selon délibération + prime d'été + prime de fin d'année + participation à 75% de l'abonnement transports en commun + forfait mobilité durable + participation employeur à la protection sociale (mutuelle/prévoyance) + tarifs réduits (piscines et médiathèque de l'Eurométropole).

Missions / conditions d'exercice :

Assurer l'entretien des locaux en suivant la fiche de procédure établie avec le N+1 :

- Contrôler l'état de propreté des locaux
- Nettoyer les locaux en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- Trier et évacuer les déchets courants
- Contrôler l'approvisionnement et le stock du matériel et des produits
- Vider les poubelles en respectant le tri sélectif
- Participer aux travaux de nettoyage approfondi pendant les périodes de vacances scolaires

Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé :

- Nettoyer les matériels et machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation (séparer les produits toxiques des non toxiques)

Missions complémentaires :

- Accueillir le public et les associations en particulier en l'absence du concierge
- Assurer le remplacement lors d'absence d'un agent d'entretien et/ou de restauration scolaire éventuellement chargé d'autres locaux en respectant la fiche procédure

Profils recherchés :

Expérience similaire en entretien exigée.

SAVOIR (connaissances théoriques)

- Connaître les risques d'utilisation et les types de toxicité des produits
- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité
- Connaître les gestes et postures de la manutention manuelle

SAVOIR FAIRE (compétences techniques)

- Utiliser les machines et les produits
- Effectuer les bons dosages de produits en fonction des surfaces
- Respecter les consignes d'utilisation des produits
- Opérer le tri sélectif

SAVOIR ETRE (qualités)

- Adaptabilité : faire face aux différentes situations et aux besoins de la collectivité
- Capacité d'écoute et de réponse
- Respect et reconnaissance d'autrui
- Discrétion / respect de la confidentialité des données
- Sens de l'accueil

Contact

Contact : emploi@ostwald.fr

Informations complémentaires :

Service des Ressources Humaines

emploi@ostwald.fr

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.